

Processus de traitement des situations d'abus physique, d'abus sexuel ou négligence (0-18 ans)

2018

PRÉSUMPTION d'abus physique (0-18 ans) / abus sexuel (0-12 ans) / négligence (0-18 ans) suite à l'évaluation initiale de l'enfant par le médecin (urgence / clinique), l'intervenant des programmes jeunesse / l'intervenant DPJ et personnel infirmier

Soupçon d'abus physique (0-18 ans) / abus sexuel (0-12 ans) / négligence (0-18 ans)
« cas moins clairs et non spécifiques »

RÉFÉRENCE ALGORITHMME ABUS PHYSIQUE

RÉFÉRENCE ALGORITHMME ABUS SEXUEL

RÉFÉRENCE ALGORITHMME NÉGLIGENCE

BESOINS URGENTS DE SOINS MÉDICAUX

SANS BESOIN URGENT DE SOINS MÉDICAUX

Contacter le pédiatre de garde

Référence à la CPPE (délai court) via l'infirmière de liaison (boîte vocale 24 h/24) par le médecin (urgence / clinique), l'intervenant DPJ, l'intervenant programmes jeunesse et/ou l'infirmière
Rimouski : 724-3000, poste 8860 - Rivière-du-Loup : 868-1010, poste 2751

Première collecte de données (téléphone) par l'infirmière de la CPPE avec les parents et/ou l'intervenant du DPJ, l'intervenant des programmes jeunesse et/ou le référent (infirmière, médecin)

Demande d'autorisation à obtenir des renseignements et résumé de dossier à faire signer aux parents par l'infirmière de la CPPE

Recommandations médicales
Impressions transmises au
professionnel référent

Rendez-vous à la CPPE
(l'enfant est accompagnée par une personne significative ou l'intervenant du DPJ ou résumé d'évaluation dans les cas signalés à la DPJ)

Suivi médical
CPPE au besoin
Clinique pédiatrique
Cliniques médicales

Suivi psychosocial
CISSS
CAVAC
CALACS



CLINIQUE PÉDIATRIQUE EN PROTECTION DE L'ENFANCE (CPPE)

Équipe

- ✓ 2 pédiatres (Rimouski), 2 pédiatres (Rivière-du-Loup);
- ✓ 1 infirmière, 1 j/sem (Rimouski), 1 infirmière, 1 j/sem (Rivière-du-Loup).

Rôle de la Clinique

- ✓ Offrir une expertise médico-légale pour les cas d'abus sexuel chez les enfants de 0 à 12 ans;
- ✓ Offrir un service d'expertise en abus physique et en négligence pour les enfants de 0-18 ans;
- ✓ Offrir une évaluation pédiatrique globale de l'état de santé de l'enfant;
- ✓ Identifier et traiter les lésions corporelles et les infections;
- ✓ Recueillir les signes et les symptômes physiques et psychosociaux d'abus;
- ✓ Évaluer les besoins et collaborer à la prise en charge des besoins médicaux et psychosociaux;
- ✓ Favoriser un partenariat avec les divers intervenants (médecins, policiers, DPJ, CLSC).

Après l'évaluation médicale, un rapport est rédigé et transmis au(x) référent(s)Rôle de l'infirmière de liaison

- ✓ Prendre régulièrement les messages sur la boîte vocale;
- ✓ Assurer la gestion des dossiers et être responsable de l'horaire clinique;
- ✓ Évaluer les demandes de référence avec les intervenants du Centre jeunesse, médecins, CLSC, CH, corps policiers;
- ✓ Planifier et prioriser les rendez-vous suite à l'évaluation des demandes de référence dans un délai raisonnable;
- ✓ Établir le premier contact par téléphone avec les parents des enfants et/ou l'intervenant du Centre jeunesse, recueillir les données sur l'histoire, compléter la grille d'évaluation de l'infirmière avec les parents si cela est possible ou avec l'intervenant du Centre jeunesse;
- ✓ Informer les parents sur le fonctionnement de la Clinique pédiatrique en protection de l'enfance (CPPE), sur la procédure lors de l'examen médical et offrir du support;
- ✓ Lors de la rencontre à la CPPE, établir un premier contact avec l'enfant, établir une relation de confiance et procéder à l'évaluation physique de l'enfant (signes vitaux, poids, taille, carnet de vaccination), faire signer au tuteur légal les consentements nécessaires;
- ✓ Partager et discuter des données recueillies avec le médecin, par la suite, accompagner le pédiatre et collaborer à l'évaluation médicale de l'enfant;
- ✓ Mettre à la disposition de l'enfant et de sa famille les ressources d'aide nécessaires au traitement de l'état de crise dans lequel les événements actuels les précipitent;
- ✓ Jouer un rôle de liaison, de consultation et de soutien auprès des intervenants sociaux et médicaux (en respect de la Loi sur l'accès à l'information);
- ✓ Assurer le suivi des recommandations du pédiatre;
- ✓ Référer l'enfant et sa famille aux intervenants psychosociaux et organismes si besoin (CALACS, CAVAC, Centre de crise);
- ✓ Participer aux journées de formation et maintenir à jour ses connaissances;
- ✓ Siéger sur le comité de travail régional sur les CPPE.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent**

Québec 